

Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat

L'ACTU

L'agence Centre a déménagé !

Depuis le 30 juin, l'agence Centre accueille désormais ses locataires des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e arrondissements, dans ses **nouveaux locaux, au 88, rue Pierre Corneille à Lyon 3^e**.

Ce changement permet de recevoir le public dans un espace plus adapté et plus accessible.

Les horaires d'ouverture restent inchangés :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45.

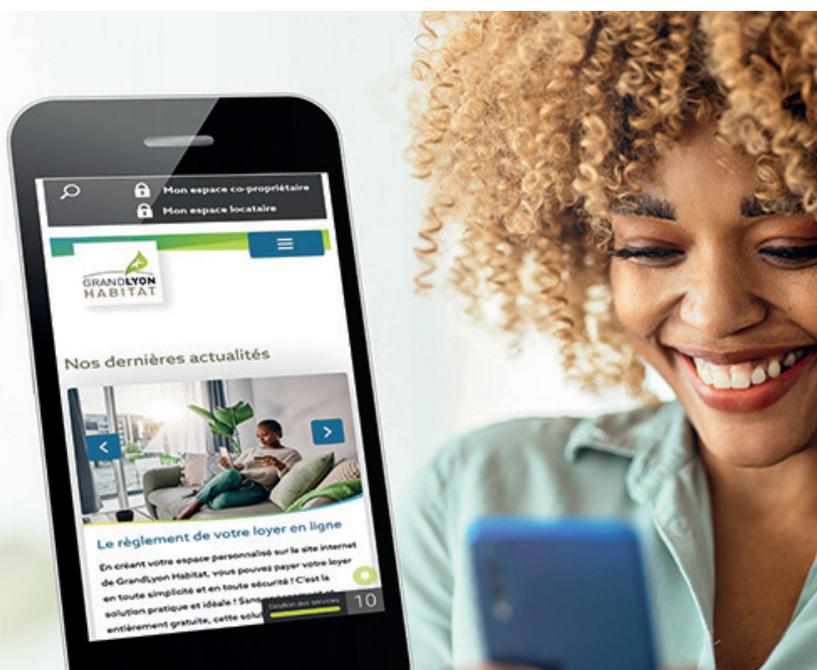


Avez-vous téléchargé l'appli web de GrandLyon Habitat ?

Et si vous simplifiez votre quotidien en quelques clics ?

L'application web de GrandLyon Habitat est là pour vous aider à gérer votre logement en toute autonomie, où que vous soyez et à tout moment :

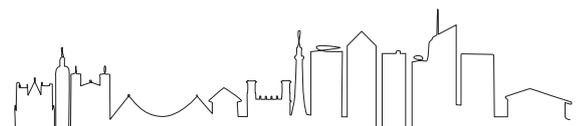
- **Payez votre loyer** en quelques clics,
- **Consultez vos documents** (avis d'échéance, lettres Entre-Nous...),
- **Déposez une réclamation** et suivez son traitement en ligne,
- **Restez informé** de toutes les actualités de GrandLyon Habitat.



Téléchargez-la dès maintenant sur www.grandlyonhabitat.fr ou **scannez le QR Code ci-dessus** pour l'ajouter à l'écran d'accueil de votre smartphone.

Simple, rapide et sécurisé :
l'appli web est pensée pour vous faciliter la vie !

La suite de L'Actu en page 2



La dématérialisation de vos documents

C'est quoi ?

La dématérialisation, c'est **recevoir vos documents** (avis d'échéance, de régularisation et bulletins, enquêtes SLS/OPS et Lettre Entre-Nous) **directement en ligne, dans votre espace locataire** au lieu de les recevoir par courrier postal.

Pour qui est-ce ?

Tous les locataires de GrandLyon Habitat peuvent bénéficier de la dématérialisation.

Comment en bénéficier ? C'est très simple !

- **Connectez-vous** à votre espace locataire sur **www.grandlyonhabitat.fr**. **Pas encore inscrit ? Créez-le en quelques clics !**
- **Rendez-vous** dans la rubrique «Mes informations».
- **Cochez** «Dématérialisation des documents».
- **Mettez à jour** votre adresse email si besoin.

Et voilà ! Vous recevrez désormais tous vos documents par email.



Pourquoi choisir la dématérialisation ?

- **Pratique** : consultez et téléchargez vos documents n'importe où, n'importe quand.
- **Rapide** : recevez une notification par e-mail dès la mise en ligne de nouveaux documents.
- **Écologique** : réduisez votre consommation de papier et préservez l'environnement.

Bon à savoir :

- Vos avis d'échéance sont disponibles en ligne pendant 6 mois.
- La dématérialisation n'est pas compatible avec le règlement du loyer par TIP.
- **Pour une copie papier, contactez la Ligne Directe des Locataires.**

Adopter les bons gestes pour se protéger de la chaleur

En cas de canicule, il est important de prendre des précautions pour se préserver des fortes chaleurs.



Voici quelques gestes simples à adopter pour vous rafraîchir et préserver votre santé :

- **J'évite de sortir aux heures les plus chaudes.** Je privilégie les déplacements le matin ou en soirée. Si je dois sortir en journée, je porte des vêtements légers et amples, de couleur claire.
- **Je ferme les fenêtres et volets le jour et j'aère la nuit.**
- **Je peux humidifier l'air** en mouillant des serviettes ou en étendant du linge humide.
- **Je bois de l'eau régulièrement, même si je n'ai pas soif** pour éviter la déshydratation. Je privilégie aussi les fruits et les légumes riches en eau.
- **Je surveille mes proches : je prends de leurs nouvelles,** en particulier les personnes âgées.

En cas de malaise, j'appelle le 15



Rénovation majeure des résidences Pernon à la Croix-Rousse

GrandLyon Habitat lance une rénovation pour les tours situées à Lyon 4^e, visant à améliorer le confort des logements et le fonctionnement des équipements communs, sans impacter les loyers des locataires.

Au programme des travaux :

- **Enveloppe et isolation** : révision des menuiseries et volets, isolation des planchers hauts des rez-de-chaussée et vides sanitaires.
- **Logements** : remplacement des WC, reprise des sols et peintures, remplacement des porte-fenêtres et rénovation de certaines chambres ou séjours présentant des désordres dus à l'humidité.
- **Réseaux techniques** : remplacement des colonnes d'évacuation, ainsi que des colonnes d'eau froide et d'eau chaude sanitaire.

- **Mise en sécurité** : remplacement des trappes de gaines techniques et des portes coupe-feu.

La résidence, construite en 1975, compte 247 logements. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2025, avec une durée estimée à un an.

Cette opération est entièrement financée par les fonds propres de GrandLyon Habitat.



► PAROLES DE LOCATAIRES

Dégât des eaux : que faire ?

“ **Que dois-je faire si j'ai un dégât des eaux chez moi ?**
- **Thibault, locataire à Lyon 2^e** ”

1. Déclarer le sinistre

Il est essentiel de contacter votre assurance habitation dès que possible pour connaître la procédure à suivre. La déclaration de sinistre peut être effectuée par différents moyens (téléphone, e-mail, etc.). **Afin de garantir une meilleure prise en charge, il est recommandé de remplir un constat amiable de « dégâts des eaux ».** Procurez-vous ce formulaire auprès de votre assureur, remplissez-le et renvoyez-le dans les 5 jours ouvrés suivant le sinistre. N'oubliez pas d'informer GrandLyon Habitat du sinistre dans ce même délai et de transmettre un exemplaire du constat.

2. Rechercher la fuite

Identifiez la cause du dégât des eaux afin de procéder à la réparation. Selon l'origine de la fuite, la prise en charge des réparations pourra être effectuée soit par votre assureur, soit par GrandLyon Habitat.

3. Prise en charge des dommages

L'indemnisation se fait généralement selon les règles de la convention IRSI (convention d'Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeuble). Un expert d'assurance sera désigné pour évaluer les dommages et définir les modalités d'indemnisation des locataires concernés.

Vous souhaitez nous parler de vous... ou de nous ?
GRANDLYON HABITAT - « Paroles de locataires » -
Direction de la communication
2, place de Francfort - CS 13754 -
69444 Cedex 03 -
com@grandlyonhabitat.fr

